



PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

**Portets maternelle jeudi 8 février 2018
de 17H30 à 19H55**

Inspection Education Nationale Gradignan	Participants	Présent	excusé
	Mme Helbig Fabienne		X
Téléphone : 05.57.35.10.74	M. Cazimajou Didier	X	
	M. Perez Jean-claude	X	
Télécopie : 05.57.35.26.31	M. Zohar Frédéric	X	
	M. Machefert Stéphan		X
Mél : ce.0332091u@ac-bordeaux.fr	Mme Ball Karine	X	
	Mme Boyancé Colette	X	
5 bis rue Lahouneau 33170 GRADIGNAN CEDEX	Mme Millet Delphine	X	
	M. Hervouet Maël	X	
	Mme Bernadet Michèle	X	
	Mme Camon Sylvie	X	
	Mme Cazimajou Aurore		X
	Mme Langelus Alice		X
	Mme Perron Nicole	X	
	Mme Soler Nina	X	
	Mme Almeras Virginie	X	
	Mme Bach Anne-Laure	X	
	Mme Dupouy Julie	X	
	Mme Musset Chantal		X
	Mme Lanciaux Anne-Sophie	X	
	Mme Boumaza Lucie	X	

PROCES VERBAL

Un tour de table est fait afin que tout le monde se présente.

1. Enseignantes, ATSEM pour la fin d'année scolaire

L'inspection a informé l'école que Madame Musset ne reviendra pas, elle a pris une retraite anticipée.

Elle est remplacée par Madame Boumaza Lucie depuis le mois de novembre qui a un ordre de mission jusqu'au vendredi 9 février. Cependant l'inspection a indiqué que, normalement, elle devrait rester au moins jusqu'aux vacances de printemps. Monsieur le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) a indiqué, ce matin, lors de sa visite au sein de l'école, qu'il essaierait qu'elle reste jusqu'à la fin de l'année.

Madame Lanciaux indique qu'elle sera absente en fin d'année scolaire, en mai et juin, car elle sera en congés maternité. Madame Almeras prendra alors la direction en son absence. Le nom du remplaçant n'est pas connu à l'heure actuelle.

Madame Langelus Alice, ATSEM dans la classe de Madame Lanciaux reprendra à temps plein au mois de mai.

2. Effectifs, répartition rentrée 2018

PS	MS	GS	total
27 (liste de naissance) + 2 appels +2 petits fratries	41	33	105

Madame Lanciaux indique que le nombre d'enfants de fratrie n'est pas complet, elle n'a pas encore regardé tous les dossiers des enfants présents à l'école.

Il y a également deux arrivées prévues au mois d'avril.

Ceci n'est qu'un prévisionnel, qui n'est sûrement pas exhaustif, car généralement 25-30 enfants sur les listes de naissances mais environ 40 inscriptions.

Il n'y a pas d'ouverture de classe programmée.

La répartition dans les classes n'est pas encore définie, elle dépendra des effectifs mais elle sera à priori identique. Le fait de répartir des PS dans plusieurs classes permet plus de sérénité et les multi-niveaux permettent de travailler avec un groupe restreint d'élèves l'après-midi.

3. PEDT, Rythme scolaire

Une réunion de suivi du comité du PEDT a eu lieu le 1^{er} février. Monsieur Zohar fait un bref compte-rendu et revient sur les questions évoquées lors de cette réunion. (cf. compte-rendu détaillé)

Monsieur Zohar parle du Carnaval de la commune qui aura lieu le samedi 10 mars, un mail sera transmis aux parents via les emails des écoles pour les parents souhaitant s'investir dans cette manifestation puissent le faire.

L'accueil périscolaire et les TAP :

Les parents ont complimenté l'accueil périscolaire et les TAP.

La pause méridienne :

Les parents ont demandé des explications concernant le visionnage de dessins animés durant la pause méridienne. Monsieur Zohar a indiqué que les enfants étaient mis au chaud et au sec à cause des intempéries des derniers jours. Le visionnage de dessins animés est exceptionnel et il y a aussi d'autres activités proposées. Il y a eu des jours où la sieste était décalée à 14h à cause de l'absence d'ATSEM.

Les parents demandent si les dessins animés sont adaptés à l'âge des enfants car des enfants ont rapportés avoir vu des dessins animés violents et que cela n'est pas en cohérence avec le projet pédagogique des enseignantes. Il est rappelé que les temps périscolaires sont différents du temps scolaire donc il n'y a pas de lien à faire avec le projet pédagogique des enseignantes. Les ATSEM et Monsieur Zohar indiquent que les enfants ont visionnés les Barbes à Papa, Spirit, la Forêt enchantée... Il n'a jamais été question de visionnage de Moi, Moche et méchant. De plus, ce dessin animé n'est pas disponible à l'école.

La sieste :

Monsieur Zohar rappelle que depuis le mois de septembre les enfants vont à la sieste à 13h15.

Lors de la première période, jusqu'aux vacances d'automne, les enseignantes ont aidé le personnel municipal. Après ses vacances jusqu'à aujourd'hui, c'était une vraie période de test.

Les constats de cette période sont ceux qui avaient été mis en avant précédemment : à savoir les nuisances sonores liés aux : sanitaires, arrivées des autres enfants à 13h50, bruit de la cour et le fait que des enseignantes rentrent dans les dortoirs pour venir chercher des élèves et des problèmes liés à l'absence d'ATSEM.

Madame Lanciaux indique qu'aucune enseignante ne vient réveiller et chercher des enfants dans les dortoirs. Les enfants qui se sont couchés à 13h15 et qui ne dorment pas sont levés à l'arrivée des enfants à 14h. Ceux qui se sont couchés à 14h et qui ne dorment pas au bout de 40 min sont levés et renvoyés dans leur classe par les ATSEM, afin de ne pas déranger le repos des autres. Ceci était déjà le cas les années précédentes lorsque les enfants étaient couchés à 14h.

La municipalité ne sait pas si cette mise à la sieste sera toujours possible à la rentrée prochaine car il faut 2 personnes par dortoir et il n'y aura pas d'ATSEM surnuméraire l'an prochain. En effet, 2 ATSEM partent à la retraite à la fin de l'année.

Madame Lanciaux indique que même si la sieste revient à 14h l'an prochain, les enseignantes ne pourront pas aider les ATSEM à coucher les enfants car elles auront toutes des élèves à 14h. Il y aura donc 2 ATSEM par dortoir pour coucher les enfants et non une enseignante et une ATSEM comme cela était le cas les années précédentes.

Questions diverses :

Des parents ont demandé des cendriers devant l'école. La municipalité indique que la question va être étudiée mais qu'il est malvenu de fumer devant l'école.

Il y a des cendriers à quelques mètres devant le cours de tennis.

Madame Lanciaux indique que si des cendriers sont installés devant l'école incitera les parents à fumer juste devant et donc sous les fenêtres de sa classe. En période estivale elle ne pourra donc plus aérer sa classe à cause des nuisances engendrées par la fumée de cigarette.

Les parents ont indiqué que chemin entre la garderie et la cantine est inondé et qu'il n'y a pas d'éclairage.

La municipalité indique que les flaques d'eau sont liées aux intempéries et à la saturation des sols. La question d'éclairage va être étudiée.

L'ouverture de la garderie plus tôt a déjà été testée l'an dernier. Il n'y a pas un nombre suffisant d'enfants pour maintenir cette ouverture, une moyenne de 2-3 enfants l'an dernier pour un coût important.

Monsieur Zohar met fin à son compte-rendu.

Madame Lanciaux souhaite revenir sur deux points abordés par Monsieur Zohar et Madame Ball en réunion publique devant les parents lors du comité de suivi du PEDT mais qui n'y avaient pas leur place.

Madame Lanciaux n'ayant pas toutes les réponses lors de cette réunion souhaite aborder de nouveau ces deux points en réunion publique et avoir l'avis de Monsieur le Maire et des parents en vue des nouveaux éléments en sa possession.

Lors de ce comité de suivi, il a été demandé à Madame Lanciaux comment s'organisait la répartition des élèves en cas d'absence d'enseignantes non remplacées. Madame Lanciaux a répondu qu'en cas d'absence d'enseignante, elle allait faire l'accueil des enfants dans la classe de l'enseignante absente. Les enfants ainsi que la ou les ATSEM de la classe sont alors repartis de façon inégale entre les enseignantes, mais ceci en accord avec toute l'équipe enseignante.

Si Madame Almeras ou Madame Bach est absente et non remplacée les 2 classes ayant une porte de communication. Les classes sont vues comme une extension l'une de l'autre (comme cela est le cas avec les dortoirs) et ne font qu'une dans ce cas là.

Suivant le nombre d'enfants présents ces jours-là, certains enfants (environ 6-8, les plus « difficiles ») sont envoyés dans les salles de classes en présence d'enseignantes. Madame Almeras ou Madame Bach est alors responsable des élèves de sa classes et ceux restant dans la classe adjacente (environ 45 élèves) et a 3 ATSEM avec elle pour l'aider.

En cas d'absence de Madame Lanciaux ou Madame Boumaza, les classes n'ayant pas de porte de communication avec une autre salle de classe, elles sont isolées. Les ATSEM ne peuvent pas rester seules avec les élèves. Dans ce cas, Il y a toujours certains enfants (environ 6-8, les plus « difficiles ») qui sont envoyés dans les salles de classes des autres enseignantes. En cas d'absence de Madame Lanciaux, ses élèves et les ATSEM vont dans la salle de motricité et sont sous la responsabilité de Madame Boumaza. En cas d'absence de Madame Boumaza ses élèves et ATSEM vont dans le hall d'entrée et sont sous la responsabilité de Madame Lanciaux.

La répartition est certes inégale mais cette organisation ne paralyse pas toute l'école et permet à toutes les classes de fonctionner normalement car il est impossible d'accueillir 40 élèves dans une salle de classe (problème d'espace, de bruit, d'agitation...).

Ce que ne savait pas Madame Lanciaux lors de ce comité de suivi du PEDT et que Madame Ball et Monsieur Zohar ne lui ont pas dit, c'est qu'ils avaient interdit aux ATSEM d'accepter cette organisation. Ceci en indiquant aux ATSEM que c'était leur responsabilité et celle de la municipalité qui serait remise en cause en cas de problème.

Madame Lanciaux rappelle que L'ATSEM est soumis à une double autorité. L'ATSEM est mis à la disposition de l'école maternelle par le Maire et se trouve placé sous l'autorité du directeur de l'école. Schématiquement, on peut dire que le Maire, en tant qu'employeur de L'ATSEM, est responsable de l'emploi. Le directeur est responsable de la fonction. Il existe donc une dépendance fonctionnelle de l'ATSEM à l'égard du directeur.

Deux textes le précisent bien le décret n° 89-122 du 24 février 1989, qui dispose que le directeur d'école « organise le travail des personnels communaux en service à l'école, qui, pendant leur service dans les locaux scolaires, sont placés sous son autorité », et l'article R. 412-127 du Code des communes : « Pendant son service dans les locaux scolaires il (l'agent spécialisé) est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice. ».

Les ATSEM et la municipalité n'ont donc aucune responsabilité en cas d'incident sur le temps scolaire car l'ATSEM est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'école et de lui seul, responsable de l'organisation de son établissement, qui donne ses instructions à l'ATSEM. Le directeur délègue cette responsabilité aux enseignants qui travaillent avec les ATSEM. L'enseignant est seul responsable de l'organisation et du déroulement des activités pédagogiques pendant le temps scolaire. Les ATSEM lui apportent leur compétence technique et leur assistance. L'ATSEM pourra être chargé de surveiller un groupe d'enfants et de participer à l'accompagnement des activités pédagogiques, l'enseignant conserve en permanence la maîtrise de la coordination du dispositif.

Dans le respect des conditions précitées, l'ATSEM peut se voir confier :

- la préparation ou la fabrication du matériel pédagogique à destination des enseignants et des enfants ;
- la surveillance d'un groupe d'enfants sous la responsabilité de l'enseignant ;
- l'accompagnement d'un atelier pédagogique préparé par l'enseignant ;
- le rangement et le classement des travaux des élèves en collaboration avec l'enseignant.

Lors du comité de suivi, Monsieur Zohar et Madame Ball ont également souhaité revenir sur le retard de la sortie au festival des Nuits Magiques à Bègles.

Madame Lanciaux a répondu avec les éléments qu'elle avait, mais étant absente ce jour-là, elle n'avait pas toutes les informations nécessaires.

Monsieur Zohar reprochait à Madame Almeras, directrice, par intérim, de l'école lors de cette sortie, d'avoir délégué la transmission d'information à une ATSEM, sur le retard de la projection et donc l'heure de retour à l'école. Monsieur Zohar a également indiqué que cela avait engendré divers problèmes : à la cantine, pauses des ATSEM, qu'au vu du nombre de parents accompagnateurs la présence des ATSEM n'était pas obligatoire lors de cette sortie. Selon Monsieur Zohar et Madame Ball il aurait été préférable d'annuler cette sortie une fois sur place, connaissant le retard de la projection, et revenir à l'école. La perte financière n'étant pas une priorité si cela perturbe le fonctionnement de l'école.

Madame Almeras rappelle alors le déroulé de la sortie : suite à des bouchons sur la route, l'école est arrivée 5 min avant le début de la projection, elle s'est alors rendu très

rapidement au guichet où on lui a indiqué qu'il n'y avait pas de soucis car la séance avait 15 min de retard du à la projection précédente.

Les 15 min se sont transformées en 30 min. Madame Almeras a alors demandé à Aurore Cazimajou de prévenir Monsieur Zohar, et à Nina Soler de prévenir la cantine du retard.

Pourquoi Monsieur Zohar reproche à Madame Almeras en réunion publique, sans sa présence, que ce ne soit pas elle qui l'ait informé ? Est-ce l'information ou la personne qui donne l'information qui est le plus important ?

Pourquoi ce reproche plus d'un mois après l'événement alors que Monsieur Zohar a eu l'occasion de revoir Madame Almeras à plusieurs reprises depuis ?

Pourquoi faire demi-tour ? Quelles ont été les conséquences réelles de ce retard ?

Madame Lanciaux précise que les ATSEM ont eu leur pause car il avait été prévu que 2 ATSEM restent à l'école, afin de maintenir une pause pour toutes, sans impact financier pour la municipalité.

Madame Lanciaux est allée voir Monsieur Vaudon, responsable de la cantine, pour savoir si cela avait engendré de gros soucis. Monsieur Vaudon lui a indiqué qu'il y avait eu un retard dans les services mais que tout le personnel est parti à l'heure. Une partie du ménage a été remis au lendemain pour éviter un retard et des heures supplémentaires. Les derniers enfants sont sortis de la cantine à 14h45.

Madame Lanciaux demande aux représentants de parents d'élèves s'ils y ont eu des retours de plaintes de parents ou d'enfants? Aucun parent n'a fait de reproche sur l'organisation et le retard lié à cette sortie.

Les enseignantes demandent alors à la municipalité et aux parents quelle position adopter si cela doit se reproduire ? Faut-il rentrer et accepter la perte financière ? Sachant que ce sont les parents qui financent la sortie via les cotisations de début d'année. Faut-il maintenir la sortie tout en communiquant avec tous les interlocuteurs concernés par le retard, comme cela fut le cas ?

Monsieur le Maire indique qu'il faut maintenir la sortie, il ne faut pas priver les enfants de sortie, même si cela engendre des heures supplémentaires pour le personnel municipal.

Madame Ball et Monsieur Zohar s'excusent de leur maladresse et de leur mauvaise analyse de la situation.

Suite à ces échanges, Madame Lanciaux indique que l'on peut revenir aux attributions du conseil d'école et l'intérêt des enfants.

L'organisation du temps scolaire :

Lors du premier conseil d'école un vote en faveur du retour à 4 jours de classe avait été fait et validé. Cependant, lors de la réunion des directeurs, Madame l'Inspectrice a indiqué que cela ne suffisait pas. Ce qu'il faut voter c'est toute l'organisation du temps scolaire et périscolaire, il faut voter un emploi du temps sur la semaine.

L'emploi du temps proposé au vote est le suivant :

	7h30- 9h00	9h00-12h00	12h00-14h00		14h00-17h00	17h00-18h45
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
mardi				APC 13h15-14h00		
mercredi	(Ligne effacée)					
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	APC 13h15-14h00	Enseignement	Accueil périscolaire
Vendredi				Pause méridienne		

Madame Lanciaux rappelle quelles sont les personnes qui peuvent prendre part au vote : le Maire et un représentant de la municipalité, la DDEN, 4 représentants de parents d'élèves (RPE) (seul 2 sont présents ce jour) et 4 enseignantes.

Le résultat est de 8 voix pour (2 mairie, 1 DDEN, 1 RPE, 4 enseignantes) et 1 voix contre (1 RPE).

L'emploi du temps proposé est alors adopté par le conseil d'école, il faut, dans les prochains jours, envoyer à l'inspectrice le procès verbal du conseil d'école, avec la fiche horaire et la fiche rempli par la municipalité afin que cette proposition soit validée par le DASEN pour être effective à la rentrée 2018.

4. Travaux, aménagement et équipement

Mme Lanciaux demande à Monsieur le Maire s'il y a obligation que se soit elle-même qui transmette les demandes de travaux. En effet, des ATSEM ont fait des petites demandes de réparation auprès de Monsieur Sobieray, problème de fuite et changement de néons. Celui-ci leur à indiquer que c'est la directrice qui doit faire une demande écrite auprès de la mairie qui lui transmet.

Monsieur le Maire répond par la négative, les demandes faites par les ATSEM ou autres personnes doivent être prise en compte par les services techniques.

Une liste de petits travaux à effectuer pendant les vacances sera transmise (pose d'étagère, changement de néons...)

Concernant les gros travaux :

- Madame Bach indique que le film opaque posé sur les fenêtres du dortoir côté cour se décolle. Elle souhaiterait que le même film soit posé sur les fenêtres de la cloison de séparation avec sa classe car les stores ne sont pas assez occultant et elle ne peut pas

allumer la lumière de sa classe lors de la sieste. Les enfants qui ne font pas la sieste sont alors obligés de travailler dans la pénombre.

Madame Lanciaux indique qu'il avait été évoqué, l'an dernier, la pose de volets roulants pour ce dortoir. Monsieur le Maire indique que cela n'est plus d'actualité car c'est la CDC qui devait financer cette pose. Le centre de loisir n'utilise plus ce dortoir, la CDC ne financera pas cette pose.

Monsieur le Maire indique que pour pallier aux problèmes de chaleur que l'école a connue l'an dernier, notamment dans les salles de classes et le dortoir côté cour, il allait dès à présent acheter 2 climatiseurs portatifs. Ceci afin de garantir de bonnes conditions de travail des usagers de l'école.

Les enseignantes remercient la municipalité.

L'an dernier, il avait été évoqué avec le plan Vigipirate, la pose de film sans tain sur les parties vitrées côté parking, classe de Madame Boumaza et Madame Lanciaux. Madame Boumaza et Madame Lanciaux indiquent que outre le plan Vigipirate, ce film serait le bien venu afin d'occulter la vue depuis l'extérieur car beaucoup de personnes, enfants et parents, se positionnent devant les fenêtres pour observer ce qui se passe dans les classes et perturbe le travail des enfants de ces classes.

Monsieur le Maire s'est renseigné et indique la déperdition de luminosité, du a ce genre film, est importante. Il faut donc réfléchir à ce problème, voir si un film granité par bande jusqu'à hauteur d'homme n'est pas préférable.

Madame Lanciaux revient sur le problème de fermeture des huisseries côté cour, des portes ne ferment pas si non verrouillées (1 sanitaire et 1 salle de motricité). Madame Lanciaux indique que 2 portes restent toujours verrouillées (1 dortoir et 1 salle de motricité), elle n'a pas eu le temps de regarder mais pense qu'en échangeant une pièce avec ces portes pourrait résoudre le problème.

Monsieur le Maire indique qu'il sait que toutes les huisseries de l'école posent problème et que leur changement serait nécessaire mais les finances manquent.

Il indique également qu'un gros travail de réflexion sur la réorganisation du groupe scolaire est en cours, agrandissement des écoles, cantine... mais que c'est un projet sur le long terme car cela implique de grosses dépenses financières.

Madame Almeras indique que la classe de Madame Boumaza est beaucoup plus petite que les autres, qu'on ne peut pas y mettre plus de 26 élèves. Il serait bon de l'agrandir en l'alignant avec la façade de la classe de Madame Lanciaux. Cela aurait un moindre coût que de construire une autre classe.

Madame Lanciaux indique qu'en période d'intempérie comme ces derniers temps, l'étanchéité des préaux posent problème, seule une petite partie est vraiment à l'abri. Les enseignantes sont conscientes du coût que cela représente mais demandent à la municipalité s'il est possible de réétudier le dossier.

Monsieur le Maire indique qu'un préau supplémentaire va être fait à l'école élémentaire et vont réétudier l'agrandissement de celui de la maternelle afin de supprimer l'arbre préau.

Madame Lanciaux indique que l'an dernier, les enseignantes avaient assisté à une présentation d'un tableau numérique portatif et qu'elles sont toujours intéressées. L'acquisition de cet outil est-elle toujours possible ? Monsieur le Maire indique qu'il est toujours possible de le faire mais comme les enseignantes n'en avaient pas reparlé, le projet a été mis de côté. Ce serait plutôt une location qu'un achat afin de pouvoir bénéficier des évolutions de cet outil. Monsieur le Maire demande à Madame Lanciaux d'en reparler lors de la caisse des écoles.

Madame Lanciaux indique que suite à des mises à jour sur le seul ordinateur de l'école, il n'est plus possible d'imprimer depuis certaines applications, un technicien est venu et l'a confirmé, et a conseillé de revenir à une version précédente et de ne plus faire les mises à jour. Madame Lanciaux demande s'il est possible d'avoir une nouvelle unité centrale plus récente car celle-ci commence à dater. L'ordinateur est un outil de travail indispensable à l'équipe qui construit énormément de matériel. Il n'est pas nécessaire de changer les périphériques (écran, clavier, souris), seule le changement de l'unité centrale est nécessaire.

Monsieur le Maire tient à souligner que Monsieur Coux, le DASEN, lors de sa visite, a félicité la municipalité et l'équipe enseignante pour le travail effectué au sein de l'école et le travail de collaboration entre les deux.

5. Projet d'école, manifestations et sorties prévues

Projet d'école :

- Suite aux visites de Madame l'inspectrice et d'une conseillère pédagogique, les enseignantes ont eu l'accord d'intégrer leur méthode de travail mise en place dans les 4 classes au projet d'école afin de garantir une cohérence pédagogique et une continuité des apprentissages. En effet, à l'heure actuelle, tous les enfants d'une même section

bénéficient du même enseignement, font les mêmes activités. Cela implique que tout nouvel enseignant qui intégrera l'école devra suivre cette méthode.

Il nous a également été proposé d'être des maîtres d'accueil temporaire, l'année prochaine. Cela veut dire que des enseignants stagiaires viendront dans les classes pour observer et se former. Il y aura donc des enseignants de passage dans l'école. Il nous a également été proposé d'intervenir lors de formation d'enseignants débutants.

- Une nouvelle fiche action a été rédigée pour les axes favoriser le bien être à l'école et les comportements responsables, et développer et faire vivre le parcours citoyen. Les enseignantes ont choisi de proposer aux enfants, lors des séances de motricité, une série de jeux collectifs, commun à toute l'école, facilement transposables en cour de récréation. Comme cela tous les enfants qui le souhaitent, peu importe leur section, leur classe, peuvent jouer ensemble, les enfants apprécient et reprennent très facilement ces jeux. Les jeux proposés sont de types : 1, 2, 3 soleil, les poissons pêcheurs, le fermier dans son pré, éperviers sortaient....
- Afin d'assurer la continuité cycle 1- cycle 2 (passage GS- CP) les enseignantes de GS ont souhaité rencontrer les enseignantes de CP afin d'échanger et modifier les modalités de familiarisation.

Des propositions ont été faites aux enseignantes de CP afin de préparer au mieux cette transition. Trois temps d'observation ont été fait :

- ✓ observation des élèves de GS dans leur classe par les enseignantes de CP, un jeudi après-midi. Madame Lanciaux propose de se rendre dans les classes de CP, pour prendre le relais de l'enseignante qui viendrait observer à l'école maternelle.
- ✓ Découverte des locaux de l'école primaire, avec une course d'orientation en mélangeant les GS et les CP, comme cela était le cas les années précédentes.
- ✓ temps d'échange d'élèves : des GS vont dans les classes de CP avec une ATSEM, et inversement, des CP viennent dans les classes de GS, pour un petit temps d'activité.
- ✓ Les enseignantes de maternelle souhaitent abandonner le projet de lecture faite par les élèves de CP, dans les classes de GS car cela n'est pas bénéfique. Les CP sont mal à l'aise, les GS décroches rapidement du au manque de fluidité de lecture.

Cette organisation a été validée par l'équipe pédagogique mais doit être soumise et validée par l'inspectrice pour des questions de responsabilité.

Nous avons également évoqué les attentes des enseignantes de CP au mois de septembre à savoir : le sens de formation des lettres cursives, le matériel utilisé (type de colle, outils scripteur, cahier,...)

Projet randonnée :

Le projet randonnée était maintenu.

Monsieur Hervouet a évoqué le problème de personne attaquée par des chiens errants dans les bois de Portets.

Les chiens n'ont toujours pas été appréhendés ce qui remet en question le projet. Les enseignantes ne souhaitent pas mettre les enfants en dangers.

Il faudrait trouver d'autres lieux sécurisés, à proximité, pour que les enfants s'entraînent avant la sortie finale à Hostens mais aucune personne présente ne voit de lieux sécurisés à proximité.

Monsieur le Maire indique qu'il tiendrait au courant l'école si les chiens sont capturés, et demande que toute personne qui voit des chiens errants dans les bois prévienne la mairie.

Sortie de fin d'année :

La sortie n'a pas encore été définie, elle dépendra des projets et des enseignants présents lors de cette période. Pour le moment, seul 2 enseignantes sur 4 seront présentes en fin d'année. Il est rappelé également qu'une sortie de fin d'année n'est pas obligatoire.

Kermesse :

Madame Lanciaux demande, à la municipalité, si la fête du Parc est maintenue et à quelle date, afin de pouvoir bénéficier du prêt du matériel municipal pour la kermesse. Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura peut-être pas de fête du Parc mais que si elle est maintenue, ce serait le 9 juin.

Les enseignantes avaient proposé le 15 juin aux parents organisateurs faisant partie de l'association USEP mais cette date n'est pas possible car l'école élémentaire a prévu leur spectacle de fin d'année ce jour-là. En retour les parents avaient proposés le 29 juin mais cela n'est pas possible pour les enseignantes. Il reste les 1^{er} et 22 juin ou un autre

vendredi du mois de mai. Une date sera définie rapidement et communiquée à l'ensemble des parents.

Les représentants de parents d'élèves demandent s'il est possible d'avoir un calendrier de toutes les manifestations prévues d'ici la fin d'année. Madame Lanciaux indique que toutes les manifestations avaient été évoquées lors du premier conseil d'école et sont mentionnées dans le procès verbal mais elle fera un calendrier.

Les représentants de parents d'élèves demandent si le projet évoqué par les enseignantes lors du premier conseil d'école, à propos d'un spectacle a été finalisé et ce qui est prévu.

Les enseignantes indiquent qu'elles n'en n'ont pas reparlé. Elles se sont concentrées sur la pédagogie et la didactique afin d'harmoniser les apprentissages dans toutes les classes, le partage de la méthode de travail. Les enseignantes se réunissent tous les midis et plusieurs fois par semaine le soir pour échanger, harmoniser, et programmer les apprentissages des élèves. Ce qui leur paraient être une priorité par rapport à de l'animation.

Carnaval de l'école :

Le carnaval de l'école aura lieu le 8 mars.

Goûter de fin de période :

Le goûter de fin de période, à Noël, organisé par les représentants de parents d'élèves a été apprécié par les enseignantes. C'était un moment très convivial et les consignes données par les enseignantes ont bien été respectées par tous. Lors de ce moment, les enseignantes ont pu rencontrer et échanger dans leur classe avec les parents qui le souhaitent. Les enseignantes ont émis le souhait de renouveler cette expérience à la prochaine période avant les vacances de printemps.

6. Budget et association USEP

La vente des photos de classe ont permis de récolter 600€. La sortie au festival des Nuits Magiques a coûté 700€. Le solde du compte est d'environ 3500€. Le solde du compte sera déterminé précisément pendant les vacances, Madame Lanciaux fera les comptes.

7. Questions diverses

- Les parents demandent si Madame Boumaza compte faire une réunion, type réunion de rentrée, avec tous les parents.

Madame Boumaza indique qu'elle ne sait pas si elle reste sur l'école au retour des vacances, qu'elle n'a pas d'ordre de mission. De plus, elle a déjà ses heures de réunion de rentrée dans une autre école. Elle était également présente au goûter de Noël, elle était dans sa classe comme les autres enseignantes pour recevoir et répondre aux questions des parents. Elle a déjà reçu plusieurs parents de la classe en entretien individuel. Elle indique qu'elle est disponible le soir, et préfère faire des rendez-vous individuels, qui lui semblent plus pertinent pour les parents afin de parler de leur enfant et non de généralité lors des réunions communes.

- Les RPE demandent un point concernant la réglementation en cas de retard et l'heure d'entrée possible au sein de l'école.

Madame Lanciaux demande combien de parents ont posé cette question car cela ne concernerait qu'un élève. Le parent et l'enfant qui se sont vu refuser l'entrée de l'école pour retard n'avait pas prévenue l'école. Le parent et son enfant sont passés à deux reprises devant l'école vers 10h, ceci avant de venir se présenter à l'entrée de l'école à 10h40, soit plus de 30 minutes après. Il a été indiqué au parent que les portes de l'école sont fermées, qu'elles rouvriront à 13h50 et que l'enfant pourrait réintégrer l'école à cette heure.

Madame Lanciaux souligne qu'aucun autre enfant ne sait vu refuser l'entrée de l'école cette année.

Les représentants demandent hormis ce cas particulier quelles sont les règles.

Madame Lanciaux indique que cette question a été abordée lors de la réunion de rentrée globale dans la salle de motricité.

Les consignes données par l'académie sont strictes, notamment avec le plan Vigipirate. Les portes de l'école ouvrent 10 min avant le début de la classe et ferment 10 min après, en dehors de ces heures les portes de l'école doivent rester fermées, sauf autorisation de prise en charge sur le temps scolaire.

Il faut savoir que les retards perturbent la classe de l'enseignante qui doit ouvrir la porte, celle-ci doit laisser ses élèves et donc le travail en cours. Les retards à répétition, eux, ne mettent pas l'élève en retard dans de bonne condition, et cela marque un manque de respect envers l'institution. Se pose également le problème de réservation du repas à la cantine.

Les parents demandent s'il est possible que les enfants réintègrent l'école à l'heure de la récréation en cas de gros retard. Madame Lanciaux n'y voit pas d'inconvénient mais n'étant pas responsable de la pause méridienne et donc de la cantine, elle ne peut pas prendre de décision concernant la réservation du repas. Il est demandé à Monsieur le Maire s'il est possible de réserver un repas. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

La démarche à suivre en cas de retard imprévu est alors d'informer l'école par téléphone ou mail, le plus tôt possible ; d'informer Monsieur Zohar pour réserver un repas cantine si un retour à 11h est prévu.

- Les parents félicitent et remercient les enseignantes pour leur travail et la qualité du livret remis en fin de période, il plait beaucoup car il est très complet.

Les enseignantes remercient les parents. Elles indiquent que les parents ne doivent pas hésiter à entrer dans les classes pour venir voir la maîtresse s'ils ont une information importantes à leur communiquer le matin. Dans ce cas l'enseignante peut se rendre disponible mais si elle est en train de travailler avec des enfants.

- Les ATSEM sont également appréciées.
- Les parents remercient la municipalité pour le goûter et cadeaux de Noël.
- Les parents trouvent les repas cantine équilibrés, variés. La municipalité remercie les parents et indique que les repas sont faits sur place. Les enseignantes qui mangent à la cantine soulignent le calme dans les locaux et qu'il est rare de voir une telle qualité de repas dans les autres écoles.
- La municipalité revient sur la question du reportage photos à la cantine, cela ne pose pas de problème. Madame Ball demande à Madame Lanciaux si tous les parents ont remplis les autorisations de diffusion d'image. Madame Lanciaux indique qu'elle ne possède que les autorisations sur le temps scolaire. Il faut se rapprocher de Monsieur Zohar pour les autorisations concernant les temps périscolaires.

La séance est levée à 19h55.

Procès-verbal rédigé par Mme Lanciaux Directrice et soumis à modification de tous les membres avant publication.